



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 avril 2022
Français
Original : anglais

Lettre datée du 6 avril 2022, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Président du Conseil des ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation de la coopération islamique, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la Déclaration d'Islamabad (voir annexe), document final de la quarante-huitième session du Conseil, qui s'est tenue à Islamabad les 22 et 23 mars 2022.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité au titre de la question intitulée « La responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales ».

(Signé) Munir Akram



**Annexe à la lettre datée du 6 avril 2022 adressée à la Présidente
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Pakistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

« Partenariats pour l'unité, la justice et le développement »

Déclaration d'Islamabad

23 mars 2022

Nous, Ministres des affaires étrangères et Chefs de délégation des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), participant à la quarante-huitième session du Conseil des ministres des affaires étrangères, tenue à Islamabad (Pakistan) les 22 et 23 mars 2022,

Guidés par les nobles commandements de l'islam et des versets coraniques – « Attachez-vous solidement au pacte d'Allah collectivement et ne créez pas de dissensions » et « Les croyants ne sont rien d'autre que des frères ; faites donc la paix entre vos frères et craignez Allah afin que la miséricorde vous soit accordée » ;

Réaffirmant notre détermination à tenir nos engagements solennels tels qu'énoncés dans la Charte de l'OCI et dans les déclarations issues de toutes les précédentes Conférences au Sommet et des sessions du Conseil des ministres des affaires étrangères ;

Déterminés à renforcer encore les liens d'unité et de solidarité entre nos peuples et nos États membres ;

Résolus à poursuivre une vision mondiale partagée pour la paix, la sécurité, le développement et les droits de l'homme fondée sur le respect fidèle des principes universels d'équité et de justice, d'égalité souveraine, d'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États ;

Réaffirmant l'engagement des États membres vis-à-vis des principes et objectifs des Chartes des Nations Unies et de l'OCI, en particulier pour ce qui est de sauvegarder et de protéger leurs intérêts communs, de soutenir leurs justes causes et de coordonner et d'intégrer leurs efforts pour relever collectivement les défis auxquels l'oumma musulmane se trouve confrontée ;

Désireux de promouvoir l'harmonie, la tolérance, la coexistence pacifique, de meilleures conditions de vie, la dignité humaine, la compréhension et l'entente entre tous les peuples ;

Notant les menaces croissantes contre la paix et la sécurité internationales ainsi que les tensions et l'instabilité croissantes dans de nombreuses régions du monde, aggravées par des conflits qui perdurent de longue date et restent sans solution, une islamophobie omniprésente et des tentatives délibérées de ternir l'image sacrée de l'islam et de saper les bases de la coexistence pacifique du monde musulman avec les autres cultures et religions ;

Préoccupés par l'intensification de la concurrence géopolitique, de la course aux armements, des crises humanitaires et climatiques et des inégalités socioéconomiques et par leurs répercussions néfastes sur les populations ainsi que sur l'ordre politique et économique mondial et sur la sécurité mondiale ;

Nous déclarant profondément préoccupés par les conflits armés en cours, y compris en Europe, et **soulignant** la nécessité de mettre fin aux hostilités, d'éviter les pertes de vies humaines, d'augmenter l'aide humanitaire et de renforcer la diplomatie ;

Conscients également de la myriade d'opportunités économiques, scientifiques et technologiques qui nous sont offertes pour tirer le meilleur parti du commerce international, des investissements et de la connectivité par le biais des partenariats ;

Convaincus que plus de 1,5 milliard de musulmans, présents sur les cinq continents, dotés par Allah le Tout-Puissant de formidables ressources spirituelles, humaines et matérielles, sont appelés à réaliser par eux-mêmes un plus grand développement et une plus grande intégration sociale, économique, scientifique et technologique au sein du monde musulman et au-delà ;

Nous félicitant de l'initiative de la République islamique du Pakistan d'accueillir la quarante-huitième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'OCI sur le thème « Partenariats pour l'unité, la justice et le développement » ;

Félicitant le Gouvernement et le peuple de la République islamique du Pakistan à l'occasion du 75^e anniversaire de leur indépendance, et saluant le rôle important joué par le Pakistan en tant que membre fondateur et influent de l'OCI et son soutien inébranlable aux causes de l'oumma islamique ;

Proclamons solennellement ce qui suit :

1. Nous **réaffirmons** notre attachement aux principes islamiques éternels de paix, de tolérance, d'unité, d'harmonie et de justice, dans notre quête pour le développement et la prospérité de l'oumma et de toute l'humanité.

2. Nous **renouvelons** notre engagement à élargir et à approfondir les liens de coopération interislamique dans tous les domaines, à renforcer l'unité et la solidarité entre nous et à mobiliser nos ressources, tant humaines que matérielles, pour le bien collectif de nos sociétés et de nos peuples.

3. Nous **saluons** les efforts déployés par l'OCI au cours des 50 dernières années, conformément à sa Charte, pour préserver et protéger nos intérêts communs, défendre les justes causes des États membres, et coordonner et renforcer les efforts destinés à relever les défis auxquels est confronté le monde musulman en particulier et la communauté internationale en général.

4. Nous **réaffirmons** notre soutien sans équivoque aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, notamment le non-recours à la force, l'égalité souveraine, l'intégrité territoriale, la non-ingérence dans les affaires intérieures et le règlement pacifique des différends.

5. Nous **défendons** le droit des peuples, sous le joug de la domination coloniale ou étrangère ou sous occupation étrangère, à l'autodétermination, œuvrons à la libération de tous les territoires occupés et recherchons des solutions équitables et justes à tous les conflits et différends conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

6. Nous **soulignons** la nécessité de résoudre les différends et conflits persistants ou émergents par la négociation, la médiation, la conciliation et d'autres moyens pacifiques en mettant en œuvre les mécanismes politiques, diplomatiques et juridiques fondés sur les normes et principes universellement reconnus du droit international.

7. Nous **rappelons** les déclarations adoptées lors des quarante-cinquième et quarante-sixième sessions du Conseil des ministres des affaires étrangères appelant à la pleine activation de l'architecture de paix et de sécurité de l'OCI. Nous **nous engageons** à trouver des solutions durables aux problèmes auxquels est confronté le monde musulman et, dans ce but, soulignons qu'il importe de mettre en place cette

architecture, conformément à l'autorité qui nous est conférée à cet égard par la lettre e) de l'Article 10 de la Charte de l'OCI.

8. Nous **nous félicitons** à cet égard de la proposition de la République islamique du Pakistan de convoquer une conférence ministérielle de l'OCI en 2022-2023 pour délibérer et développer à cet effet des mécanismes adaptés ainsi que des outils de prévention des conflits, de médiation, de réconciliation et de consolidation de la paix.

9. Nous **soulignons à nouveau** le caractère central de la question de Palestine et d'Al-Qods Al-Sharif pour l'oumma musulmane et réaffirmons notre soutien constant et de principe à tous les niveaux au peuple palestinien pour le recouvrement de ses droits nationaux légitimes et inaliénables, y compris son droit à l'autodétermination et à l'indépendance de l'État de Palestine à l'intérieur des frontières de 1967, avec Al-Qods Al-Sharif comme capitale. Nous **réaffirmons** également notre devoir de protéger le droit des réfugiés palestiniens à retourner dans leurs foyers conformément à la résolution 194 de l'Assemblée générale des Nations Unies et de lutter sans équivoque contre tout déni de ces droits.

10. Nous **réaffirmons** qu'Al-Qods Al-Sharif fait partie intégrante du Territoire palestinien occupé de l'État de Palestine et **appelons** la communauté internationale à contraindre Israël, puissance occupante, à renoncer à ses pratiques coloniales, à respecter toutes les résolutions internationales relatives à la ville d'Al-Qods Al-Sharif, et à s'abstenir de toutes mesures, pratiques et décisions visant à modifier le caractère et le statut juridique de la Ville sainte, y compris par l'extension des colonies juives et l'expulsion forcée des habitants arabes palestiniens, et à s'abstenir de toute profanation des sanctuaires islamiques, notamment de toute agression contre Al-Qods Al-Sharif, et **appelons** à la mobilisation de tous les efforts pour faire face à l'occupation coloniale israélienne et à la prise de contrôle agressive de la Ville sainte et pour soutenir la résistance du peuple palestinien tout en rappelant que le maintien du statut juridique de Jérusalem en tant que capitale de l'État de Palestine est la seule garantie pour l'instauration de la paix et la sécurité dans la région.

11. Nous **décidons** de prendre de nouvelles mesures efficaces pour éliminer les obstacles à l'autodétermination du peuple palestinien, en assurant sa protection et en mettant fin à l'occupation coloniale illégale et au régime d'apartheid israéliens, et pour parvenir à une solution juste. À cet égard, nous **décidons** de rechercher les mesures voulues pour amener la puissance occupante à répondre de ses actes, et d'apporter notre plein soutien et notre coopération à toutes les actions qui y concourent et qui visent à mettre fin à cette occupation coloniale et à son régime d'apartheid, y compris devant la Cour internationale de Justice.

12. Nous **réaffirmons** notre solidarité indéfectible avec le peuple du Jammu-et-Cachemire et exprimons notre plein soutien à son droit inaliénable à l'autodétermination conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU et de l'OCI, et aux souhaits du peuple cachemiri. Nous **condamnons** les violations massives des droits humains commises dans le Jammu-et-Cachemire illégalement occupé par l'Inde.

13. Nous **réaffirmons** notre rejet des actions illégales et unilatérales dont l'Inde s'est rendue coupable depuis le 5 août 2019 qui visent à modifier la composition démographique du territoire occupé et à empêcher la réalisation du droit inaliénable à l'autodétermination des Cachemiris, en violation des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et des normes du droit international, notamment de la quatrième Convention de Genève.

14. Nous **déclarons** que le règlement définitif du conflit du Jammu-et-Cachemire, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, est indispensable pour l'instauration d'une paix durable en Asie du Sud. Nous **appelons de nouveau** l'Inde : a) à revenir sur les mesures unilatérales et illégales qu'elle a instituées depuis le 5 août 2019, b) à mettre fin à l'oppression et aux violations des droits de l'homme à l'égard des Cachemiris dans le Jammu-et-Cachemire illégalement occupé, c) à mettre un terme aux tentatives de modification de la structure démographique et du découpage électoral du Jammu-et-Cachemire illégalement occupé et à revenir sur les mesures déjà prises, et d) à prendre des mesures concrètes et significatives pour la mise en œuvre intégrale des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU relatives au Jammu-et-Cachemire.

15. Nous **exprimons notre profonde préoccupation** face à la violation de l'espace aérien du Pakistan, à la menace contre les vols civils et aux dangers pour la paix et la sécurité en Asie du Sud résultant du lancement d'un missile supersonique par l'Inde le 9 mars 2022. Nous **appelons** l'Inde à respecter pleinement le droit international et les normes de comportement responsable des États et à mener une enquête conjointe avec le Pakistan pour établir avec précision les faits.

16. Nous **reconnaissons** le rôle central que joue le Pakistan en tant que point d'ancrage de la stabilité en Asie du Sud, et **saluons** son rôle et ses efforts en faveur de la paix régionale, sur la base des principes de la Charte des Nations Unies, notamment l'égalité souveraine des États, l'indépendance politique, le non-recours à la force ou à la menace d'emploi de la force et le règlement pacifique des différends.

17. Nous **réaffirmons** notre solidarité avec le Mali, l'Afghanistan, la Somalie, le Soudan, la Côte d'Ivoire, l'Union des Comores, Djibouti, la Bosnie-Herzégovine, le peuple du Jammu-et-Cachemire et les Chypriotes turcs et avec leurs aspirations à vivre dans la paix, la sécurité et la prospérité.

18. Nous **saluons** la cessation du conflit armé entre la République d'Azerbaïdjan et la République d'Arménie. Nous **réaffirmons** notre pleine solidarité avec le Gouvernement et le peuple azerbaïdjanais dans les efforts qu'ils déploient pour réhabiliter et reconstruire les territoires libérés qui ont gravement souffert de l'agression arménienne, en vue de permettre le retour rapide, sûr et digne des personnes déplacées. Nous **appelons** l'Arménie à rompre avec la rhétorique du bellicisme, à cesser de porter atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan et à établir avec lui des relations interétatiques de bon voisinage, fondées sur le respect mutuel et la reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières internationales des deux pays.

19. Nous **condamnons** les attaques terroristes et les agressions commises contre le Royaume d'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis. Nous **nous félicitons** à cet égard de l'adoption par le Conseil de sécurité de l'ONU de sa résolution 2624. Nous **exprimons** notre solidarité avec le peuple yéménite et **appelons** à la cessation immédiate des attaques contre les civils, des violences sexuelles, du recrutement et de l'exploitation des enfants et de l'emploi des mines terrestres ainsi qu'à la suppression des obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire.

20. Nous **soulignons** la nécessité d'une stabilisation rapide de la situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord par la résolution pacifique des crises, conformément aux principes de l'OCI, de la Charte des Nations Unies et des normes internationales universellement reconnues.

21. Nous **réaffirmons** le ferme soutien de l'OCI aux pays de la région du Sahel qui ont accablés par la crise climatique, les mauvaises récoltes, le terrorisme, les déplacements internes et l'incertitude politique et **appelons** les États membres de

l'OCI à entreprendre des actions efficaces pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

22. Nous **soulignons** la nécessité d'améliorer la situation, dans les meilleurs délais, en Afrique du Nord ainsi que dans d'autres régions du continent africain, par des solutions politiques immédiates et inclusives, fondées sur le plein respect de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale des États concernés.

23. Nous **exprimons notre profonde préoccupation** face à la détérioration des conditions de sécurité et de la situation humanitaire résultant du conflit en Ukraine. Nous **réaffirmons** notre soutien sans équivoque à l'application universelle et cohérente des principes de la Charte des Nations Unies, notamment le non-recours à la force, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et le règlement pacifique des différends, pour préserver et renforcer la paix et la sécurité internationales et garantir une sécurité égale pour tous les États. Nous insistons sur le respect du droit international humanitaire.

24. Après avoir débattu du conflit en cours entre la Russie et l'Ukraine à la quarante-huitième session du Conseil des ministres des affaires étrangères, nous **appelons** à une cessation immédiate des hostilités pour éviter de nouvelles pertes de vies humaines et pour que la crise humanitaire ne s'aggrave pas en Ukraine. Nous **soulignons** la nécessité de mettre en place des couloirs humanitaires pour permettre aux civils de se déplacer en toute sécurité depuis les zones de conflit ouvert et pour assurer l'acheminement de fournitures humanitaires. Nous **exhortons** les deux parties à engager un dialogue constructif afin de trouver une solution au conflit actuel. Nous **déclarons** que les États membres de l'OCI sont disposés à soutenir et faciliter le processus de dialogue entre toutes les parties, si nécessaire.

25. Nous **réaffirmons** le soutien durable des États membres à la préservation de l'unité, de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de la reconnaissance internationale de la Bosnie-Herzégovine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, en tant qu'État pleinement fonctionnel et autonome capable d'exercer ses pouvoirs et de remplir ses obligations internationales, ainsi que de sa structure multiethnique, multiculturelle et multiconfessionnelle. Nous **déplorons** la politique générale et les mesures prises en vue du transfert illégal de compétences de l'État de Bosnie-Herzégovine à la Republika Srpska, l'une des entités de Bosnie-Herzégovine, ainsi que le non-respect des décisions de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine, qui annulent vingt-six ans de réforme et de consolidation de la paix et menacent gravement la paix et la sécurité non seulement en Bosnie-Herzégovine mais dans toute la région des Balkans occidentaux. Nous **soulignons** la nécessité de poursuivre un processus de réforme global visant à renforcer et approfondir l'orientation européenne et euro-atlantique de la Bosnie-Herzégovine. Nous **condamnons** la propagation de la haine religieuse et nationale, le révisionnisme, ainsi que la glorification des criminels de guerre condamnés en Bosnie-Herzégovine et dans les pays de la région des Balkans occidentaux. Nous réaffirmons notre soutien aux survivants du génocide de Srebrenica et au Centre commémoratif de Srebrenica par le biais de projets économiques, éducatifs et humanitaires.

26. Nous **rappelons** notre ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de l'Afghanistan. Nous **réaffirmons** notre solidarité indéfectible avec le peuple afghan et ne doutons pas que ce peuple résilient continuera à conduire son pays sur la voie du progrès et de la prospérité. Nous **reconnaissons** que la paix et la stabilité durables en Afghanistan ne peuvent être assurées que par la formation d'un gouvernement global, large et inclusif, auquel participent toutes les ethnies afghanes. Nous soulignons l'importance

du plein respect des droits humains de tous les Afghans, y compris les femmes, les enfants et les personnes appartenant à des minorités ethniques, religieuses et culturelles.

27. Nous **félicitons** le Royaume d'Arabie saoudite d'avoir convoqué la dix-septième session extraordinaire du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'OCI à Islamabad, le 19 décembre 2021, et le Pakistan de l'avoir accueillie, afin de mobiliser l'aide humanitaire en faveur du peuple afghan. Nous **prenons note avec satisfaction** de ses décisions, y compris de la nomination de l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'OCI pour l'Afghanistan, de la création du Fonds d'affectation spéciale humanitaire pour l'Afghanistan et du Programme de sécurité alimentaire de l'Afghanistan, ainsi que du renforcement de la Mission de l'OCI à Kaboul. Nous **apprécions** l'assistance fournie par le Royaume d'Arabie saoudite au bureau de l'Envoyé spécial de l'OCI pour l'Afghanistan.

28. Nous **saluons** le lancement du Fonds d'affectation spéciale humanitaire à la quarante-huitième session du Conseil des ministres des affaires étrangères et apprécions à cet égard le rôle central joué par la Banque islamique de développement. Nous **appelons de nouveau** les États membres de l'OCI et les autres partenaires internationaux à contribuer généreusement au Fonds d'affectation spéciale, en vue d'aider à pourvoir aux besoins humanitaires urgents du peuple afghan et de lui procurer de meilleures opportunités de progrès et de développement. Nous **apprécions** la première contribution importante reçue par le Fonds d'affectation spéciale de la part du Nigéria.

29. Nous **soulignons** que l'accès rapide de l'Afghanistan à ses ressources financières légitimes est essentiel pour prévenir un effondrement économique et une aggravation de la situation humanitaire et **appelons** à la restitution des avoirs nationaux gelés de l'Afghanistan à son peuple, auquel ils appartiennent légalement.

30. Nous **réaffirmons** qu'il importe de veiller à ce que le territoire de l'Afghanistan ne soit pas utilisé comme plateforme ou refuge par un quelconque groupe terroriste, en particulier Al-Qaïda, Daech et ses affiliés, le Mouvement islamique du Turkestan oriental et Tehrik-e-Taliban Pakistan, et **demandons instamment** à la communauté internationale de rester prudente face à la possibilité d'une incitation et d'une action de la part des auteurs de troubles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, visant à faire échouer les mesures prises pour établir la paix et la stabilité en Afghanistan.

31. Nous **condamnons fermement** les atrocités perpétrées contre la communauté musulmane rohingya au Myanmar. Nous **appelons** à une action urgente pour défendre les droits fondamentaux de cette communauté, mettre fin au ciblage et à la stigmatisation de ses membres et demander au Gouvernement du Myanmar d'autoriser et de faciliter le retour, dans la sûreté, la sécurité et la dignité, de tous les Rohingyas déplacés à l'intérieur et à l'extérieur du pays, y compris ceux qui ont été contraints de se réfugier au Bangladesh. À cet égard, nous **demandons instamment** à tous les États membres de continuer à soutenir l'effort juridique visant à faire justice pour le peuple rohingya, à établir les responsabilités et à faire aboutir la requête déposée par la Gambie devant la Cour internationale de Justice.

32. Nous **rappelons** toutes les résolutions précédentes adoptées par le Sommet de l'OCI et le Conseil des ministres des affaires étrangères sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies et l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité, répétons que les efforts de réforme du Conseil de sécurité ne doivent pas être soumis à des délais artificiels et qu'une décision sur cette question doit être prise par consensus, et réaffirmons la décision de l'OCI de considérer que toute proposition de réforme qui négligerait la représentation adéquate de l'oumma islamique dans

n'importe quelle catégorie de membres au sein d'un Conseil de sécurité élargi ne sera pas acceptable pour le monde islamique.

33. Nous **exprimons notre profonde préoccupation** face à la tendance croissante à l'islamophobie et à la haine des musulmans et condamnons fermement toutes les tentatives visant à dénigrer le caractère sacré du Noble Prophète (paix et bénédiction sur lui) et des symboles islamiques, à enflammer les sentiments des musulmans à travers le monde et à fomenter des divisions et des tensions interculturelles.

34. Nous **appelons** la communauté internationale à prévenir l'incitation à la haine et à la discrimination contre les musulmans et à prendre des mesures efficaces pour lutter contre le dénigrement des religions, les stéréotypes négatifs et la stigmatisation des personnes sur la base de la religion, des convictions ou de l'appartenance ethnique.

35. Nous **renouvelons notre engagement** à promouvoir et à défendre les droits des communautés et des minorités musulmanes dans les États non membres de l'OCI. Nous **continuons d'apporter** notre soutien au rôle, aux efforts, aux initiatives et aux bons offices de l'OCI à cette fin.

36. Nous **dénonçons** la politique systématique et généralisée de discrimination et d'intolérance envers les musulmans se pratiquant en Inde, qui a conduit à leur marginalisation politique, économique et sociale. Nous sommes profondément alarmés par les attaques pernicieuses contre l'identité musulmane en Inde, telles qu'elles se manifestent dans les lois et politiques discriminatoires ciblant le hidjab. Nous **appelons** l'Inde à abroger immédiatement ces lois discriminatoires, à garantir les droits des musulmans indiens et à protéger leurs libertés religieuses.

37. Nous **saluons** l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies proclamant le 15 mars Journée internationale de lutte contre l'islamophobie. Nous **appelons** les États membres de l'OCI et la communauté internationale à sensibiliser à tous les niveaux l'opinion à la lutte contre l'islamophobie, à favoriser une meilleure compréhension de l'islam et de ses préceptes et à promouvoir un message de tolérance, de coexistence pacifique et d'harmonie interconfessionnelle et culturelle entre toutes les religions, races et nations.

38. Nous **nous félicitons** également de la décision de l'OCI de nommer un Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'islamophobie, en vue de piloter l'effort collectif et le dialogue institutionnel avec la communauté internationale.

39. Nous **demandons** au Secrétaire général de l'OCI, en consultation avec le Groupe de contact de l'OCI sur la paix et le dialogue et le Président du Conseil des ministres des affaires étrangères, d'engager, en priorité, des dialogues inter-civilisationnels réguliers en marge de la réunion annuelle de coordination et des sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies.

40. Nous **demandons** également au Secrétaire général de l'OCI et au Président du Conseil des ministres des affaires étrangères d'approcher les responsables des plateformes de médias sociaux, notamment Facebook, Twitter, Instagram, afin qu'ils prennent les mesures institutionnelles et techniques nécessaires pour filtrer et supprimer tout contenu incitant à la violence et à la haine contre les personnes et les communautés en fonction de leur religion, de leurs croyances ou de leur origine ethnique.

41. Nous **appelons** les États membres et le Secrétaire général de l'OCI à renforcer l'Observatoire de l'islamophobie, en allouant les ressources humaines et financières nécessaires à son fonctionnement efficace, et à faciliter la mise en réseau

avec d'autres centres et mécanismes sur l'islamophobie dans le monde. Nous **demandons instamment** au Secrétariat général d'explorer la possibilité de transformer l'Observatoire de l'islamophobie en un département à part entière du Secrétariat général.

42. Nous **rejetons** le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations ainsi que les tentatives d'attribuer le terrorisme à un pays, une religion, une nationalité, une race ou une civilisation en particulier. Nous **réaffirmons** notre détermination à travailler ensemble pour prévenir et réprimer les actes terroristes par le biais d'une solidarité et d'une coopération internationales accrues, conformément à la Charte des Nations Unies et aux termes du droit international.

43. Nous **réaffirmons** la position ferme de l'OCI contre toute tentative d'assimiler au terrorisme la lutte juste et légitime des peuples pour l'autodétermination et la libération de l'occupation étrangère.

44. Nous sommes **profondément alarmés** par la menace terroriste croissante posée par des individus et des groupes motivés par des considérations raciales, ethniques ou idéologiques, notamment des groupes et des idéologies islamophobes, suprémacistes, de droite, d'extrême droite, des groupes de nationalistes violents et de xénophobes dans diverses parties du globe, et **décidons** de mener des efforts internationaux conjoints pour faire face à cette menace ainsi que pour mettre fin à la campagne de dénigrement de l'islam, au profilage religieux et à la promulgation de lois discriminatoires ciblant les musulmans, et pour contrer la propagation en ligne des discours de haine, de la désinformation, des théories du complot et d'autres contenus contre les musulmans et l'islam.

45. Nous sommes **préoccupés** par la multiplication des urgences humanitaires à travers le monde, y compris dans les pays musulmans. Nous **exprimons notre détermination** à renforcer l'action islamique conjointe dans le domaine humanitaire pour atténuer les souffrances des réfugiés et des personnes déplacées résultant des conflits armés ainsi que des catastrophes naturelles et autres. Nous **saluons** la générosité et l'hospitalité exemplaires dont ont fait preuve les États membres dans l'accueil des réfugiés.

46. Nous sommes **profondément préoccupés** par le fait que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a causé d'immenses souffrances humaines à travers le monde, y compris dans de nombreux pays musulmans. Nous **craignons** également que la pandémie n'ait déclenché la crise sanitaire, économique et sociale la plus profonde depuis des générations, tout en exacerbant les inégalités et les vulnérabilités préexistantes ainsi que les failles structurelles de l'architecture financière mondiale.

47. Nous **saluons** le plaidoyer du Premier Ministre du Pakistan, S. E. Imran Khan, pour que les vaccins et les produits de santé liés au COVID-19 soient déclarés bien public mondial et que soit fourni un allègement de la dette aux pays en développement pour leur permettre de répondre efficacement à la pandémie. Nous **encourageons** les États membres à promouvoir des initiatives conjointes de recherche et de renforcement des capacités et à renforcer la coopération et l'accès à la science, à l'innovation, aux technologies, à l'assistance technique et au partage des connaissances sur les vaccins, aux outils de diagnostic, aux traitements et aux équipements de protection contre la pandémie de COVID-19. Nous **appelons** à la suppression des obstacles commerciaux et de ceux liés à la propriété intellectuelle afin de garantir un accès universel, rapide, abordable et équitable aux vaccins, outils de diagnostic et traitements contre la COVID-19.

48. Nous **nous engageons** à prendre des mesures multilatérales urgentes et efficaces pour fournir la marge de manœuvre budgétaire nécessaire aux pays en

développement pour parer à leurs problèmes urgents de liquidités et problèmes financiers et éliminer les obstacles systémiques à la réalisation du Programme d'action d'Addis-Abeba et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous nous **engageons** également à utiliser tous les instruments disponibles pour combler le déficit de financement croissant et à impliquer le secteur privé, qui doit de toute urgence intensifier la mobilisation des ressources pour la relance.

49. Nous **rappelons avec satisfaction** l'initiative mondiale que le Premier Ministre du Pakistan a lancée pour l'allègement de la dette au début de la crise actuelle, en avril 2020. Nous **reconnaissons** que l'Initiative de suspension du service de la dette lancée par le G20 a été une étape à court terme tout à fait opportune et bienvenue pour atténuer la crise de la dette. Nous **appelons à** une mise en œuvre rapide, ordonnée, équitable et efficace du Cadre commun du G20.

50. Nous **nous félicitons** de la nouvelle allocation générale de 650 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux (DTS) par le Fonds monétaire international pour débloquer les liquidités indispensables. Cependant, nous **notons avec inquiétude** que la majorité de cette somme sera allouée aux économies développées qui n'en ont pas besoin. Nous **proposons** donc que 50 % des DTS non utilisés des pays développés soient canalisés vers les pays en développement qui en ont le plus besoin, y compris les États membres de l'OCI.

51. Nous **soulignons** que la lutte contre la corruption est un principe établi du droit islamique, tout en notant avec préoccupation que les pratiques de corruption privent les États de ressources durement gagnées, annihilent les possibilités de progrès et d'avancement pour tous, et perpétuent et accentuent les inégalités au sein des sociétés et entre elles.

52. Nous **recommandons** des actions politiques fortes destinées à garantir la restitution immédiate des avoirs volés, l'imposition de sanctions contre les institutions financières, les avocats et les comptables et autres « facilitateurs » de la corruption, de la criminalité et de l'évasion fiscale, ainsi qu'une fiscalité numérique équitable, l'examen et la révision des traités d'investissement iniques et un mécanisme cohérent de surveillance des flux financiers illicites mis en place dans le cadre du système des Nations Unies.

53. Nous **nous félicitons** de la formation, à la quarante-huitième session du Conseil des ministres des affaires étrangères, d'un groupe intergouvernemental d'experts chargé d'examiner et de finaliser un projet de convention de l'OCI contre la corruption, en tant que cadre de coopération pour le recouvrement et la restitution des avoirs volés, conformément aux conventions internationales pertinentes. Nous **saluons** l'initiative du Royaume d'Arabie saoudite de tenir la première réunion ministérielle des services de police et de justice spécialisés dans la lutte contre la corruption dans les États membres en 2022, sous l'égide de l'OCI.

54. Nous **nous félicitons** également du rapport final du Groupe de haut niveau sur la responsabilité, la transparence et l'intégrité financières internationales (Groupe FACTI) de l'ONU et de ses recommandations et nous attendons avec intérêt la création d'un pacte global sur l'intégrité financière pour un développement durable visant à réduire les lacunes et les chevauchements dans le régime existant ainsi qu'à aider au renforcement des capacités des pays en développement.

55. Nous **saluons** l'adoption de la « Déclaration d'Islamabad sur la lutte contre la corruption pour la pleine réalisation de tous les droits de l'homme et le développement durable » les 6 et 7 janvier 2022 par la Commission permanente indépendante des droits de l'homme de l'OCI et encourageons sa mise en œuvre.

56. Nous sommes **préoccupés** par le fait que le changement climatique est l'une des plus grandes crises existentielles de notre époque. Nous **reconnaissons** que des actions efficaces nécessiteraient une amélioration des moyens de mise en œuvre, en particulier du financement de l'action climatique, du transfert de technologie et du renforcement des capacités. Nous **affirmons** que l'accord conclu à Glasgow doit être la base des futures discussions sur l'action climatique et appelons à des engagements supplémentaires de la part de la communauté internationale pour atteindre les objectifs d'atténuation convenus et financer l'adaptation ainsi que les pertes et dommages subis par les pays en développement en raison des changements climatiques. À cet égard, nous **attendons avec intérêt** le succès de la prochaine Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 27) qui se tiendra à Charm el-Cheikh du 7 au 18 novembre 2022 sous la présidence de l'Égypte.

57. Nous **décidons** de renforcer la coopération dans les domaines économiques et commerciaux en encourageant et en facilitant une plus grande interaction au sein du secteur privé, en éliminant progressivement tous les obstacles au développement du commerce intra-islamique, notamment par l'opérationnalisation précoce et la mise en œuvre effective du Système de préférences commerciales de l'OIC et des instruments de facilitation des échanges connexes, pour promouvoir un plus grand flux d'investissements, le transfert de technologie, la réalisation de projets industriels conjoints, la mise à niveau des réseaux de transport et de communication entre les ports et les villes du monde islamique par voie terrestre, aérienne et maritime, selon le cas, et appelons à cet égard à accorder la priorité aux besoins de développement du continent africain, en particulier les pays subsahariens, et à promouvoir une plus grande intégration entre les groupements économiques régionaux du monde islamique.

58. Nous **nous engageons** à faire progresser la coopération scientifique et technologique en mobilisant nos ressources humaines et matérielles, en créant de nouvelles institutions islamiques d'enseignement supérieur à travers le monde islamique et en partageant l'expérience, la recherche, les bonnes pratiques et l'expertise.

59. Nous **réaffirmons** le rôle moteur du Comité permanent pour la coopération scientifique et technologique quand il s'agit de soutenir les efforts des États membres dans le développement de la science, de la technologie et de l'innovation ainsi que dans la promotion de la recherche et des programmes conjoints. Nous **appelons** les États membres à mettre en œuvre de manière proactive les résultats du deuxième Sommet de l'OIC sur la science et la technologie, qui s'est tenu aux Émirats arabes unis.

60. Nous **soulignons** qu'il importe d'intensifier la coopération économique intra-OIC à travers le Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'OIC, la Banque islamique de développement, la Chambre islamique de commerce, d'industrie et d'agriculture, ainsi que les autres institutions spécialisées et affiliées et organes subsidiaires de l'OIC.

61. Nous **réaffirmons** le rôle vital des femmes dans le monde islamique et l'importance pour tous les États membres de l'OIC de ratifier le statut de l'Organisation islamique pour le développement de la femme.

62. Nous **convenons** de concentrer nos politiques et nos efforts sur la sauvegarde et la promotion des acquis, des valeurs et des traditions de la civilisation islamique et d'inculquer à nos jeunes générations de hautes valeurs morales et éthiques et de leur donner un sentiment de fierté justifiée envers l'islam et la culture islamique.

63. Nous **félicitons** de l'initiative du Premier Ministre du Pakistan, S. E. M. Imran Khan, visant à établir une autorité Rehmatul-lil-Alameen pour promouvoir et faire connaître la noble figure du Saint Prophète (paix et bénédiction sur lui) en tant que modèle et encourager nos jeunes et nos enfants à suivre le vrai message du Prophète.

64. Nous **reconnaissons** le rôle croissant de l'innovation et des technologies émergentes dans la stimulation de la croissance et de la transformation numérique et exprimons notre détermination commune à promouvoir les liens et les partenariats, notamment par le biais des plateformes de l'OCI, en mettant particulièrement l'accent sur les jeunes.

65. Nous **reconnaissons** l'importance de la connectivité interpersonnelle entre les États membres et **exprimons** notre désir commun d'approfondir davantage les possibilités qu'offrent le tourisme, les liens interuniversitaires et de recherche et les échanges en termes de communication de masse.

66. Nous **invitons** les États membres à soutenir et à appuyer la candidature du Royaume d'Arabie saoudite, qui souhaite accueillir l'Exposition universelle de 2030, lors des prochaines élections qui se tiendront pendant la réunion de l'Assemblée générale du Bureau International des Expositions à Paris (France), en novembre 2023, dans l'esprit de solidarité islamique sur lequel repose notre organisation.

67. Nous **saluons** les résultats des élections présidentielles anticipées au Turkménistan qui se sont déroulées le 12 mars de cette année dans une atmosphère équitable, libre et compétitive, et qui ont abouti à l'élection de S. E. M. Serdar Berdimuhamedov, avec le soutien d'environ 73 % de l'électorat, en tant que nouveau président du Turkménistan.

68. Nous **saluons** l'accueil de la quarante-neuvième session du Conseil des ministres des affaires étrangères en 2023 par la République islamique de Mauritanie, et l'offre de la République du Cameroun d'accueillir la cinquantième session en 2024, et celle de la République turque d'accueillir la cinquante et unième session en 2025.

69. Nous **appelons** les États membres à déployer tous les efforts pour garantir le succès du quinzième Sommet islamique, prévu en République de Gambie en 2022.

70. Nous **félicitons** le Pakistan pour son plaidoyer proactif et énergique sur toutes les questions intéressant l'oumma islamique et pour son rôle de premier plan au sein de l'OCI, comme l'a confirmé la tenue réussie de la quarante-huitième session. Nous **adressons l'expression** de nos chaleureux sentiments de bonne volonté et d'amitié éternelles à notre peuple frère de la République islamique du Pakistan.